



## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 16 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents** : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

**Absente** : Mme DEQUEANT Marine.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11 - Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/02/2021 - **Date d'affichage** : 11/02/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PRUVOST Florence

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que seule Madame DEQUEANT Marine est absente.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

#### **1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du 12 janvier 2021 :**

La lecture du compte-rendu est faite par Monsieur Deladerière.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2021 est validé à l'unanimité.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

#### **2/ Ouverture de crédits au budget 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 12 janvier 2021, la décision a été prise de renouveler le contrat SEGILOG pour 3 ans.

Afin de régler la facture émise le 27 janvier 2021 par SEGILOG, il convient d'ouvrir les crédits à l'article 16878 et 2051.

Afin de passer les écritures relatives au renouvellement du contrat comme suit :

**Dépenses d'Investissement** : 2 506 € au compte 16878 / 7 516,80 € au compte 2051.

**Dépenses de Fonctionnement** : 7 516,80 € au compte 16878.

La décision modificative pour l'ouverture de crédits au budget 2021 est validée à l'unanimité.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

#### **3/ Décision achat balayeuse :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la vidéo de démonstration de la balayeuse de désherbage de voirie CITY CLEAN.

Après avoir fait un tour de table et recueilli les avis de tous les conseillers, Monsieur le Maire fait

part à l'assemblée qu'une demande de subvention concernant le désherbage alternatif "zéro phyto" intégrant les accessoires nécessaires au bon déroulement de l'action mécanique de désherbage est envisagée.

Une formation à la manipulation est incluse dans le prix d'achat.

Une remise de 2 000 € sur le prix de base a été faite.

Monsieur Blondiaux a présenté le tableau prévisionnel des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'achat de la balayeuse de désherbage de voirie pour un montant HT de 17 550 € HT.

La livraison est programmée fin mars.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

#### **4/ Bon de commande définitif SIGNAUX GIROD :**

Monsieur Soyez, en charge du projet, expose à l'assemblée qu'après un gros travail administratif et plusieurs réunions, le projet est enfin bouclé.

Monsieur Soyez rappelle que la Commune a obtenu 15 000 € au titre des amendes de police et 2 780,88 € au titre du Fonds de Concours, soit un taux de subvention à hauteur de 70 %.

Une dernière visite sur place aura lieu le 25 février afin de matérialiser au sol les différentes implantations. Le commencement des travaux est prévu le 8 mars pour une période de 15 jours. Les panneaux "Voisins Vigilants" seront installés en même temps par les soins de l'entreprise.

Le devis définitif s'élève à 27 808,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

#### **5/ Motion Gare d'Achiet-le-Grand : SAUVONS LA GARE D'ACHIET-LE-GRAND !**

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

#### **6/ Validation VIGI FONCIER :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Commune n'a aucun regard sur les terres agricoles, ni lors de changement de propriétaires, ni lorsqu'il y a une vente ou une cession.

Monsieur Demailly, en charge du dossier, a contacté la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui contrôle et gère les terres sur le territoire Français.

En dessous de 40 ares, il n'y a pas de droit de préemption.

La SAFER propose de signer une convention. Ainsi la Commune aura un droit de regard sur les transactions. Le coût sera de 150 € par an.

Il convient ainsi de prévenir l'érosion naturelle en recréant des haies ou des noues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve et valide la proposition.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

#### **7/ Compte-Rendu de réunion du 26 janvier 2021 - rue du Sac - Impasse rue du Moulin :**

Monsieur le Maire avait convié Maître Virgata, Monsieur Gadroy Alexis (service urbanisme de la CCSA), Monsieur et Madame Baillet Claude, Monsieur Moitrel Antoine, Madame Tatinclaux Ludivine et Monsieur Demailly Anthony.

Après analyse des extraits cadastraux présentés datant de 1836, 1839, 1977 et 2021 ainsi que des photos prises sur site, la conclusion faite par Maître Virgata, Monsieur Gadroy et Monsieur Demailly confirme que l'impasse relève du domaine public communal.

La gestion et l'entretien appartiennent à la Commune. Monsieur le Maire s'engage à réaliser du carottage et en fonction des résultats, d'effectuer les travaux nécessaires s'il y a lieu et/ou limiter le tonnage sur la voie.

Monsieur Demailly lit le courrier qui va être adressé aux différents partis.

#### **8/ Compte-Rendu passage commission de sécurité à la salle des fêtes :**

Monsieur Demailly a accompagné la commission de sécurité lors de son passage le mardi 26

janvier à la salle des fêtes.

Certains contrôles ne sont pas à jour. Il convient de remettre les rapports BDSI (sécurité incendie et alarme) - Primagaz (visite faite en 2019) - Henri Julien (piano de cuisson - hotte - armoires froides - lave vaisselle) - Etablissements Baillet (chauffage - Eclairage) - ...

Dans le cadre des mesures de précaution prises pour limiter la propagation du virus, la tenue d'une séance de la commission d'arrondissement de sécurité d'Arras sera réalisée par échange de mails. Monsieur le Maire retournera son avis écrit motivé ainsi que tous les documents demandés.

La commission indiquera par mail sous la forme d'un PV classique la décision rendue.

### **9/ Comte-Rendu visite sur place de l'affaissement Eglise :**

Monsieur Soyez lit le constat établi suite à la visite de terrain du 8 février 2021 par Madame Caruel.

Il a pour but de fournir un diagnostic succinct et les premières recommandations d'urgence. Il ne se substitue pas à une expertise complète, dont les conclusions pourraient évoluer après la prise en compte de l'ensemble des données disponibles.

Les géotechniciens analysent les vides et les pleins après carottages.

Le dossier passera en commission et les experts donneront leur avis.

### **9/ 31ème Boucle de l'Artois :**

Le flyer est mis sur le site. La Commune est village étape.

La course cycliste aura lieu le samedi 3 avril - 1ère étape - 2 podiums sont à ériger devant la Mairie - Prévoir 11 signaleurs - 220 repas à préparer.

Un arrêté est à prendre de 6h30 jusque 13h.

5 000 € de subvention de la part de la CCSA.

22 équipes de 9 coureurs participeront.

### **10/ Questions diverses -**

#### ***a) installation d'une supérette au Bleu du Nord.***

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Maire de Miraumont qui en a installée une.

Un rendez-vous est pris avec Madame Richard afin d'examiner la situation financière de la Commune.

#### ***b) Illuminations -***

Il convient de les vérifier toutes.

#### ***c) un arrêté municipal pour régler l'installation de poulaillers.***

Le projet doit être en accord avec la Commune et le demandeur.

#### ***d) Abattage et élagage -***

Un premier devis a été établi par l'entreprise VANDOME.

2 arbres à abattre au Jeu de Paume pour un coût de 780 € HT.

Un arbre ruelle Colet appartenant à Monsieur Caron est prêt à tomber - l'abattage coûterait 468 € HT - à la charge du propriétaire.

Deux autres devis vont être demandés.

#### ***e) Le fossé rue Bacon -***

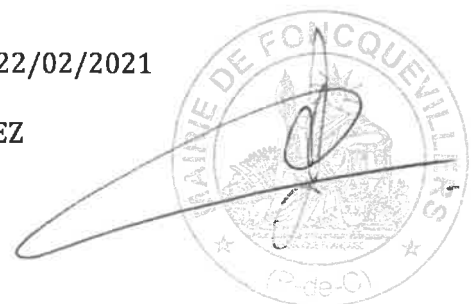
Revoir l'écoulement des eaux usées de Monsieur Dervaux.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 16 mars à 19h30.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h13.

Fait en mairie, le 22/02/2021

Le Maire  
Christophe LAGNIEZ



## SOMMAIRE des délibérations prises au cours de la séance

### **- OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET 2021 - Cf délibération n°20210112\_02 - Renouvellement contrat SEGILOG -**

**réf : 20210216\_06**

Monsieur le Maire rappelle à nouveau aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut ouvrir des crédits à l'article 16878 afin de régler la facture de la Société SEGILOG INFORMATIQUE, sise à La Ferté Bernard, rue de l'Eguillon, pour un montant de 2 505,60 €.

Monsieur le Maire précise également qu'il convient d'inscrire les écritures ci-après suite au **renouvellement du contrat SEGILOG N°2020.11.1817.09.000.M00.000808 - Cf délibération du 12 janvier 2021 -**

#### Dépenses d'Investissement

2 506 € au compte 16878

7 516,80 € au compte 2051

#### Recettes d'Investissement

7 516,80 € au compte 16878

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévue au budget 2020.

- D'ouvrir les crédits nécessaires mentionnés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **- Motion de soutien à la Gare d'Achiet le Grand -**

**réf : 20210216\_07**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les difficultés à venir en termes de mobilité pour les habitants du territoire suite aux changements survenus dans le régime de cadencement des trains de voyageurs circulant sur la ligne TER LILLE - ROUEN.

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion concernant ce dossier :

#### **SAUVONS LA GARE D'ACHJET-LE-GRAND !**

La gare d'Achiet-le-Grand est un facteur essentiel de mobilité dans le Sud-Artois.

Cependant, la Région Hauts-de-France et la SNCF ont en décembre 2019 fait le choix de modifier la grille horaire. L'argument avancé pour justifier cette décision est le gain de temps gagné sur le trajet Lille - Amiens. Or, nous pouvons aisément constater que la durée de ce trajet n'est que peu, voire pas du tout influencée par la présence d'un arrêt à la gare d'Achiet-le-Grand.

La SNCF proposait à l'époque 13 allers directs d'Achiet-le-Grand vers Lille, et 11 allers directs de Lille vers Achiet-le-Grand, d'une durée de trajet variant entre 46 et 48 minutes. Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'un seul trajet direct Achiet-le-Grand - Lille le matin et un seul trajet direct Lille - Achiet-le-Grand, d'une durée de près de 2h pour ce dernier. Les autres trajets proposés nécessitent un changement en gare d'Arras, pour une durée de correspondance de 3 à 5 minutes ...

Autant dire que les trains doivent par conséquent être à l'heure et qu'il faut une bonne condition physique pour être dans les temps et ne pas louper sa correspondance ! Quid des passagers qui ont des bagages ? Des personnes à mobilité réduite ? Des femmes enceintes ? Combien ont été contraints d'attendre le train suivant pour se déplacer ?

Les scolaires ne sont pas épargnés, puisque nombre d'entre eux ont besoin de se rendre en train vers Arras, dans les lycées, à l'université... Aujourd'hui, un seul trajet leur est proposé le matin.

#### **Quelles conséquences ?**

Les usagers continuant à prendre le train sont beaucoup plus dépendants des horaires, et ont beaucoup moins de choix pour se déplacer. Les autres sont contraints de reprendre la voiture (développement durable ?)... Nous assistons également à une diminution drastique de la fréquentation de la gare, de plus de la moitié ! La mobilité et l'attractivité du territoire s'en trouvent fortement impactées.

A une époque où la mobilité, notamment la mobilité durable, est une question essentielle pour tous, il est important de retrouver une grille horaire semblable à celle d'avant décembre 2019, pour les scolaires, les voyageurs, les travailleurs, etc.

D'autre part, le projet de réaménagement de la gare d'Achiet-le-Grand comme pôle numérique, espace de coworking, de vente pour les producteurs locaux, de réunions de porteurs de projets, et l'aménagement d'un écosystème liant la gare avec le reste du territoire impliquent qu'elle puisse être desservie plus fréquemment.

**Rien n'est impossible !**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande aux décideurs, Région Hauts de France, SNCF, Réseau TER voyageurs de revenir sur le cadencement des trains en gare d'Achiet-le-Grand pour retrouver une grille d'arrêts compatibles avec les usagers du service et pour permettre de continuer à bénéficier des atouts de la gare pour dynamiser, structurer et rendre attractif notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient cette motion pour sauver la Gare d'Achiet-le-Grand.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

